

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025.005 Séance du **VINGT JANVIER DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Date de la convocation : Mardi 14 janvier 2025
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, PAILLASSON, RICHARD

2 pouvoirs :

Séverine FRIES-CHATAGNAT à Véronique FENEUL, Jean-Pierre JOURNE à Pascale PELLIER

3 absents :

MM. ALPSTEG, MARTINEZ et RIBOURDOUILLE

OBJET : Opération de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin (marché n°2308) – Lot n°10 : Serrurerie– Avenant n°1

Dans le cadre de l'opération de travaux de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin, un avenant doit être établi pour le lot 10, notifié le 22 avril 2024 à l'entreprise SOCIETE DE TRAVAUX ALPINS.

Cet avenant, qui doit être établi avec l'entreprise SOCIETE DE TRAVAUX ALPINS, titulaire du lot n°10 : « Serrurerie », a pour objet d'opérer une moins-value à la suite de l'établissement des fiches de travaux modificatives (FTM) 01-001, 01-002 et 01-003, par le maître d'œuvre :

- FTM 10-001 : la notification du marché de l'escalier monumental a conduit à des hypothèses de descentes de charges qui ont dû être adaptées, une fois les notes de calculs de l'escalier monumental produites entraînant une plus-value de 5 325,00 € HT, soit 6 390,00 € TTC sur le montant du marché ;
- FTM 10-002 : fourniture et pose de deux paliers métalliques et d'un garde-corps cintré au droit de l'escalier monumental entraînant une plus-value de 17 873,00 € HT, soit 21 447,60 € TTC sur le montant du marché ;
- FTM 10-003 : des ajustements dans les quantités de portes et de grilles de ventilation sont apportés. Des modifications de la nature de certaines grilles sont apportées. Suppression de l'ossature des luminaires prévus au R+1. Suppression du degré coupe-feu de certaines portes, entraînant une moins-value de 54 490,50 € HT, soit 65 388,60 € TTC sur le montant du marché.

N° 2025.005

L'avenant n°1 entraine donc une moins-value de 31 292,50 € HT, soit 37 551,00 € TTC sur le montant du marché.

Selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial.

Considérant que le montant initial du lot s'élève à 622 224,21 € HT, soit 746 669,05 € TTC, le montant de la modification est une moins-value de de 31 292,50 € HT, soit 37 551,00 € TTC, soit à - 5,03 % du montant initial.

Le nouveau montant du marché est fixé à 590 931,71 € HT, soit 709 118,05 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'avenant n°1 opérant les modifications précitées ;

ARTICLE 2 : **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 23 janvier 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 23/01/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.